

Visa de Tourisme/Affaires (B1/B2) de l'Ambassade à Kinshasa

Pour quels types de voyage peut-on utiliser un visa B1/B2 ?

- Les visas B1/B2 sont valables pour un large éventail de déplacements. Les types de voyage les plus communs pour les titulaires d'un visa B1/B2 sont : le tourisme, la visite familiale, les réunions d'affaires, et la participation aux conférences. Pour plus d'informations sur les types de voyage qualifiant pour un visa B1/B2, veuillez visiter travel.state.gov

Quelles sont les conditions légales pour obtenir un visa B1/B2 ?

- Pour obtenir un visa B1/B2 vous devez convaincre l'officier consulaire que vous avez une résidence en dehors des Etats-Unis que vous ne prévoyez pas abandonner, que votre séjour aux Etats-Unis sera temporaire, et que votre voyage sera dans le seul but de s'engager dans des activités légitimes liées aux affaires ou au plaisir. En outre, vous ne devez être soumis à aucune autre inadmissibilité juridique, tel que déterminé par un officier consulaire.

Quel est le processus à suivre pour obtenir un visa B1/B2 ?

- Visitez le site internet suivant et suivez les instructions ci-dessous : <https://ais.usvisa-info.com/fr-cd/niv>

Combien de temps dure le processus de demande ?

- Le temps nécessaire pour que la Section Consulaire traite votre demande de visa peut varier en fonction de :
 - L'exhaustivité de votre demande de visa
 - Le temps de la vérification que votre demande de visa exige peut affecter le temps requis pour traiter votre demande
 - La Section Consulaire peut considérer que vous devez fournir d'autres informations avant qu'une décision puisse être prise.

Si vous souhaitez voir l'estimation sur combien de temps vous devez attendre pour avoir un rendez-vous pour l'interview, visitez l'outil en ligne du Département d'Etat des Etats-Unis à <https://travel.state.gov/content/visas/en/general/wait-times.html>. Cet outil en ligne vous indiquera également combien de temps il faudra pour que votre visa soit traité à la Section Consulaire après qu'une décision soit prise par l'officier consulaire pour émettre le visa. Veuillez noter que le temps de traitement ne comprend pas le temps requis pour le traitement administratif.

Combien de temps est-ce que je suis autorisé à rester aux Etats-Unis avec un visa B1/B2 ?

- Les candidats doivent savoir qu'un visa ne garantit pas l'entrée. Légalement le visa spécifie la période pendant laquelle le détenteur peut postuler l'entrée au port d'entrée des Etats-Unis. La période pendant laquelle vous êtes autorisé à rester aux Etats-Unis est déterminée par le Département de la Sécurité Intérieure des Etats-Unis à votre arrivée. Toutefois, rester plus longtemps que vous l'avez indiqué lors de l'interview du visa peut affecter votre capacité de se qualifier pour les visas à l'avenir.

Quelle est la différence entre la validité du visa de 1 ou 3 mois dans votre passeport et la durée de votre séjour aux USA ?

- Légalement la validité du visa B1/B2 de 1 ou 3 mois spécifie la période pendant laquelle le détenteur peut postuler l'entrée au port d'entrée des Etats-Unis. **Ceci n'est pas votre durée de séjour aux Etats-Unis.** La période pendant laquelle vous êtes autorisé à rester aux Etats-Unis est déterminée par le Département de la Sécurité Intérieure des Etats-Unis à votre arrivée. Sachez que la date d'expiration du visa sera de trois

ou un mois (selon votre choix) après l'impression du visa. Si vous tentez de voyager après l'expiration de votre visa, vous serez refusé d'entrer par un officier d'immigration au port d'entrée.

Puis-je voyager aux Etats-Unis pour y donner naissance ?

- C'est légal de se rendre aux États-Unis pour donner naissance à condition que le but principal de votre voyage dans ce cas ne soit pas seulement pour que l'enfant obtienne la nationalité américaine à la naissance. Vous devriez convaincre l'agent consulaire qu'aucun soin adapté et spécialisé n'est disponible dans votre pays et que vous avez déjà pris des dispositions pour des soins médicaux spécialisés. Vous devriez informer l'officier consulaire pendant l'interview du visa que c'est votre intention et démontrer que vous avez la possibilité de payer tous les coûts de vos soins médicaux et ceux de votre enfant aux Etats-Unis.

Que faire si mon visa expire pendant que je suis aux Etats-Unis ?

- Votre visa ne doit être valide que lorsque vous demandez l'admission aux Etats-Unis au port d'entrée. Le Département de la Sécurité Intérieure des Etats-Unis déterminera la durée de séjour légale aux Etats-Unis.

Puis-je demander à quelqu'un de m'aider à remplir la demande ?

- Oui. Cependant en RDC il y a des nombreux employés de cybercafés et d'autres personnes qui se présentent comme étant capables d'aider les gens à obtenir un visa. Nous encourageons vivement tous les demandeurs à faire autant que possible le processus de demande et à conserver soigneusement le contrôle de tous les documents et informations à quiconque aide pour préparer une demande. Les cybercafés font souvent des erreurs ou fournissent des mauvais conseils qui affectent négativement les demandes de visa.

Qui peut m'accompagner à l'interview du visa ?

- En général, seuls les demandeurs de visa ayant un rendez-vous programmé sont autorisés d'entrer dans la Section Consulaire. Les parents ou les tuteurs légaux sont autorisés à accompagner les enfants mineurs. Pour les instructions spéciales concernant les traducteurs ou les pourvoyeurs des soins, veuillez contacter KinshasaNIV@state.gov.

Pourquoi les visas américains émis aux citoyens congolais ont une si courte durée de validité ? Puis-je obtenir un visa d'une validité de plus de trois mois ?

- Le Département d'Etat des Etats-Unis suit une politique stricte de réciprocité en ce qui concerne la validité et les frais exigés pour les visas. Cela est vrai pour tous les pays du monde. Le coût et la validité d'un visa américain pour les citoyens de la RDC correspondent à ce que le gouvernement de la RDC fournit aux citoyens américains.

Combien coûte un visa pour les citoyens congolais ?

- Avant votre interview payer les frais de la demande de 160\$ à EcoBank selon les instructions sur le site de la demande. Toutefois les frais de 160\$ ne sont pas remboursables. À compter du 2 mars 2020, les citoyens de la République Démocratique du Congo ne paieront pas de frais de réciprocité au consulat des États-Unis pour la plupart des types de visas de non-immigrants. Les demandeurs continueront de payer les frais de rendez-vous (MRV) appropriés pour leur type de visa.

Quels documents dois-je apporter à l'interview ?

- Généralement les seuls documents nécessaires pour une interview de visa de B1/B2 sont votre passeport actuel et page de confirmation du DS-160 pour le rendez-vous. Il est souvent utile d'apporter vos passeports expirés qui montrent votre historique des voyages antérieurs. De plus si vous participez à des réunions ou à une conférence, un document confirmant votre inscription peut également vous être utile. Il n'est pas nécessaire d'apporter des documents civils, tels que votre acte de naissance, acte de mariage ou casier judiciaire.

Dois-je avoir des documents traduits en anglais ?

- Il n'est pas nécessaire d'avoir des documents traduits en anglais s'ils sont écrits en français. Pour toute autre langue, veuillez les traduire.

L'officier consulaire m'a dit que je ne suis pas qualifié pour le visa. Qu'est-ce que cela signifie ?

- Le plus souvent les demandes de visa B1/B2 sont refusées en vertu de l'article 214(b) de la Loi sur l'Immigration et la Nationalité des Etats-Unis. Cette loi oblige les officiers consulaires à supposer que tous les demandeurs de visa de non-immigrant ont l'intention d'immigrer jusqu'à ce qu'il soit convaincu autrement par le demandeur pendant l'interview.

Pourquoi l'officier consulaire a-t-il refusé mon visa sans même regarder mes documents ?

- L'officier consulaire examine votre demande et votre passeport lorsque vous êtes appelé au guichet pour l'interview. Cette information ainsi que les informations obtenues lors de l'interview sont habituellement suffisantes pour qu'une décision soit prise. Si un officier consulaire croit qu'un document (tel qu'une lettre de votre employeur ou de votre hôte) sera informatif, il vous le demandera. Il est important de noter que les documents présentés ne sont qu'un des nombreux facteurs que les officiers consulaires considèrent lors de la détermination de l'éligibilité d'un demandeur au visa de non-immigrant. On sait que des nombreux documents dans « les paquets de visa » sont soit frauduleux ou existent seulement aux fins de l'interview du visa et sont donc douteux dans leur authenticité.

Si ma demande de visa a été refusée puis-je postuler à nouveau ?

- Vous pouvez soumettre la demande autant de fois que vous le souhaitez. Cependant soumettre de nouveau ne signifie pas qu'une décision différente sera prise. Il n'est pas recommandé de soumettre à plusieurs reprises à moins que votre situation personnelle ou le but de votre voyage n'aient changé de façon significative.

Ma demande de visa a été refusée. Existe-il un processus de recours ?

- Non, les décisions des officiers consulaires sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un recours. Vous pouvez soumettre une nouvelle demande si vous pensez que la décision a été prise par erreur. Toutefois soumettre de nouveau ne garantit pas une décision différente.

Je ne parle pas français ni anglais, Puis-je faire mon interview dans une autre langue ?

- Il est préférable que vous puissiez parler français ou anglais pendant votre interview. Nous avons une capacité limitée pour les entretiens en swahili, lingala, tshiluba et kikongo mais nous ne pouvons garantir que cela sera toujours possible.

Je dois voyager de toute urgence, A quelle date pourrais-je obtenir un rendez-vous ?

- Il est possible de demander un rendez-vous d'urgence. Cependant nous n'approuvons de telles demandes que dans les circonstances extrêmement urgentes. La meilleure façon de vous assurer que vous recevez votre visa à temps est de planifier à l'avance et de laisser suffisamment de temps pour le processus. Si

vous recevez un rendez-vous d'urgence sachez que le traitement des visas peut prendre un certain temps. Nous ne pouvons garantir que votre visa sera prêt immédiatement. Pour demander un rendez-vous d'urgence, connectez-vous à votre demande et suivez ces étapes : sélectionnez le lien « Demande accélérée » sur « la page récapitulative de la demande » et suivez les instructions.

Quelles sont les exigences de la photo que je dois soumettre avec ma demande ?

- Votre photo doit être prise au cours des six derniers mois. La photo doit mesurer 50 mm x 50 mm et avoir un fond blanc. En outre, vous ne pouvez pas porter les lunettes dans la photo. Le défaut de présenter une photo qui satisfait à ces exigences retardera le traitement de votre demande.

Je vis aux Etats-Unis et je veux que mes parents visitent. Comment puis-je les aider à obtenir un visa ?

- La meilleure façon d'aider vos proches est de s'assurer qu'ils sont bien préparés pour leur interview et qu'ils peuvent expliquer avec précision les détails de leur voyage proposé. Cependant toutes les décisions des visas sont basées sur les informations que le demandeur présente lors de l'entretien avec un officier consulaire et sa propre situation personnelle.

Je prévois voyager avec des parents ou des partenaires commerciaux. Pouvons-nous faire la demande en groupe ?

- Oui, il est préférable de faire la demande et l'entretien simultanément avec tous vos membres de famille ou votre groupe.

J'ai raté mon rendez-vous de l'interview. Est-il possible de reprogrammer ?

- Veuillez essayer de vous assurer que vous êtes à l'heure de votre interview planifiée. S'il n'est pas possible d'arriver comme prévu, vous pouvez demander un nouveau rendez-vous en procédant comme suit : connectez-vous au système de demande de visa, accédez à la page d'accueil « Mon compte » sélectionnez le lien « avoir manqué mon rendez-vous » et suivez les instructions.

Puis-je envoyer quelqu'un d'autre pour récupérer mon visa après l'interview ?

- Oui, vous pouvez envoyer un représentant pour récupérer votre visa. Demandez à l'officier consulaire à la fin de l'interview et il vous fournira un formulaire qui donne l'autorisation à tiers de récupérer votre visa. Votre représentant doit apporter ce formulaire ainsi que votre page de confirmation du rendez-vous quand il viendra chercher le visa.

J'ai demandé des visas avec ma famille. Avons-nous tous besoin de revenir les récupérer ou juste l'un de nous peut venir ?

- Une personne peut récupérer les visas pour toute la famille pourvu qu'elle ait les pages de confirmation pour tout le monde.

Quels documents dois-je apporter pour récupérer mon visa ?

- Seule la page de confirmation que vous avez apportée à l'entretien est nécessaire.